

PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56
(ISIN CH0295579269)

Emission de parts 2020

Bulletin de souscription

Document original à retourner à la banque du souscripteur. **Cette dernière transmettra à la banque dépositaire l'ordre de souscription.**

Le fonds PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56 est un fonds de placement contractuel de la catégorie «fonds immobilier» selon la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). **Ce fonds est destiné exclusivement à des institutions de prévoyance professionnelle suisses exonérées d'impôts ainsi qu'à des caisses des assurances sociales et caisses de compensation suisses exonérées d'impôts au sens de l'art. 56 let. e et f de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).** La présente souscription se base sur le contrat de fonds de PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56.

Délai de souscription	du lundi 15 au mercredi 24 juin 2020, 12 heures
Rapport de souscription	6 parts anciennes (6 droits de souscription) donnent le droit de souscrire à 1 part nouvelle de PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56
Prix d'émission	CHF 118.00 la part La commission d'émission est comprise dans le prix d'émission
Libération	mardi 30 juin 2020

Données sur le souscripteur

Nom et prénom ou
raison sociale _____

Adresse _____

NP/Localité _____

Partenaire distributeur _____

Comme détenteur(s) de _____ parts PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56, le/la soussigné(e) souscrit selon les conditions du prospectus d'émission :

après achat de _____ droit(s) de souscription (No de valeur 54920523 / ISIN CH0549205232)

après vente de _____ droit(s) de souscription (No de valeur 54920523 / ISIN CH0549205232)

_____ **parts PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56**

au prix d'émission de CHF 118.00 par part
La commission d'émission est comprise dans le prix d'émission

No de valeur 29 557 926 / ISIN CH0295579269

La libération de la souscription s'effectue le mardi 30 juin 2020.

Libération, enregistrement des titres, mode de paiement

Libération des parts souscrites

Au débit de mon compte no : _____

Auprès de : _____

Enregistrement:

Sur mon dépôt no : _____

Auprès de : _____

Par sa signature, le souscripteur confirme :

- être une institution de prévoyance professionnelle suisse exonérée d'impôts, une caisse des assurances sociales ou une caisse de compensation suisse exonérée d'impôts au sens de l'art. 56 let. e ou f de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD). (voir extrait de l'article ci-dessous);
- avoir pris connaissance du contenu du contrat de fonds en vigueur de PROCIMMO SWISS COMMERCIAL FUND 56;
- s'engager irrévocablement à régler le prix d'émission pour les parts souscrites à la date de libération prévue;

_____, le _____ 2020 _____
(Signature)

Coordonnées du fonds:

Banque dépositaire: Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne / Immo Desk, Tél : +41 (0)21 212 40 96

Direction du fonds : Solufonds SA, Signy-Avenex, Tél : +41 (0)22 365 20 70

Art. 56 LIFD (extrait)

Sont exonérés de l'impôt:

...

- e. les institutions de prévoyance professionnelle d'entreprises qui ont leur domicile, leur siège ou un établissement stable en Suisse et d'entreprises qui ont avec elles des liens étroits, à condition que les ressources de ces institutions soient affectées durablement et exclusivement à la prévoyance en faveur du personnel;
- f. les caisses indigènes d'assurances sociales et de compensation, notamment les caisses d'assurance chômage, d'assurance maladie, vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurances concessionnaires;

...